

## **Compte-rendu du Conseil municipal du 2 octobre 2020**

L'an deux mille vingt, le deux octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal en séance ordinaire, s'est réuni en mairie de Félines sous la présidence de Monsieur Philippe MEYZONET, Maire.

**Tous les conseillers étaient présents,**

Secrétaire de séance : Mr TAISSIDRE Stéphane

### **1 - Approbation du procès-verbal du 17/07/2020**

Prise de connaissance du PV par les élus en amont du Conseil municipal.

### **2 - VOIRIES**

#### **2-1) Desserte forestière Estables**

Les travaux sont pratiquement terminés, quelques revers d'eau et les entrées des parcelles sont à finaliser.

Bon déroulement de l'opération, l'entreprise MALFANT de Félines a su être rapide et efficace.

#### **2-2) Points sur les travaux effectués en 2020**

- Les réfections de voirie en goudron ont été faites.

- Un arrêté municipal interdiction de circulation a été mis en place sur la piste forestière Estables- Auffour jusqu'à la mi-octobre.

- Des incivilités ont été constatées sur la piste forestière de Peygut : des travaux de remise en état seront programmés.

#### **2-3) Prévision voiries 2021**

Certaines voies communales ne sont pas en excellent état sur la commune :

La Commission voirie présentera un planning des routes à rénover au prochain Conseil.

#### **2-4) Chantier / Traversée de Sembadel-Gare**

Le chantier est en cours. Des visites de chantier ont lieu régulièrement.

#### **2-5) Compétence eaux-pluviales**

la communauté d'agglomération du Puy en Velay souhaitant redonner par subdélégation la compétence gestion des eaux pluviales urbaines, la commune de Félines souhaite continuer, par convention, à assurer l'investissement, la gestion, l'exploitation et l'entretien des biens affectés à l'exercice de la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines », incluant la totalité du financement de cette compétence.

#### **2-6) Désignation d'un délégué pour l'éclairage public**

Monsieur Jean GRANGHON, délégué au Syndicat d'électrification est nommé référent de l'éclairage public pour l'ensemble de la commune. Il sera aussi l'interlocuteur unique auprès de la société de maintenance.

### **3 - URBANISME**

#### **3-1) Adressage**

L'adressage de la commune touche à sa fin. Les différentes saisies informatiques ont été effectuées.

C'est l'entreprise PROPUB de Chaspuzac qui réalisera les panneaux, poteaux et plaques .

#### **3-2) Délibération taxes foncières – paiement des biens de sections.**

Depuis plusieurs années, la commune paie les taxes foncières pour les biens de sections de chaque village car les commissions de sections ne sont pas constituées et ne bénéficient pas de revenus propres suffisants.

En 2020, le montant est de 1076,00€.

#### **3-3) Demandes d'achats de terrains communaux publics**

La mairie a été saisie de deux demandes d'achat de terrains du domaine public. La commission se rendra sur place et rendra son avis au prochain conseil.

#### **3-4- Droit de préférence :**

La commune ne souhaite pas exercer son droit de préférence pour l'acquisition d'une parcelle mitoyenne à une parcelle communale.

#### **3-5 Carte Communale**

Un propriétaire de terrains à Chamborne a fait la demande d'un classement de ses parcelles en zone constructible lors de l'élaboration de la Carte communale.

Les projets de lotissement communal se situant plus sur le Bourg de Félines les parcelles concernées étant trop éloignées du bourg, elles ne pourront être classées en zone constructible.

### **4) BÂTIMENTS**

#### **Dossier ancien couvent**

- Travaux : L'aménagement de toilettes publiques dans l'ancienne chapelle a été annulé, considérant l'impact négatif visuel et la perte de place que cela engendrerait. Afin, tout de même répondre aux normes de sécurité et d'accueil du public, il a été décidé la rénovation et mise aux normes des toilettes publiques extérieures (travaux à budgétiser) sur la place de l'église.

-subventions : Le projet de chauffage au bois de l'ancien couvent ayant été modifié ; il n'est plus éligible à une subvention région qui avait été demandée. La commune doit procéder à un remboursement de l'avance perçue. Une nouvelle demande de subvention est en cours.

### **5 - Retour sur Réunion**

Synthèse de Jean-Jacques PERRIN sur la réunion « Prévention et Sécurité » à laquelle il s'est rendu.

## 6 - Point sur le personnel

### Informations :

Cette année, l'école de Félines accueille les élèves du CE1 au CM2. L'enseignant assure seul les 4 niveaux. Afin de lui permettre de dispenser un enseignement de qualité, l'agent chargé de la surveillance périscolaire l'assiste deux jours par semaine. Un emploi d'adjoint d'animation a donc été créé pour cette année scolaire.

## 7 - Appel à projet / Présentation des nouveaux contrats

M. le maire informe les conseillers que 3 nouveaux contrats ont été proposés en conseil :

- le Fonds 199 avec financement du Département (réservé aux communes de – 1000 habitants) ***Le dossier d' appel à projet doit être déposé avant le 31 décembre 2020***

- la DETR 2021 financée par L'État (préfecture) concerne l'attractivité du territoire ***Le dossier d' appel à projet doit être déposé avant le 01 décembre 2020***

- le Bonus Relance financé par la Région ***Le dossier d'appel à projet doit être déposé avant le 31 décembre 2020***

## 8 - Demandes de Subventions communales

1) Le conseil municipal a attribué une subvention à deux nouvelles associations locales :  
La MAM (maison d'assistantes maternelles) : 650 € et Histoire et patrimoine de Félines : 300 €

2) Le comité d'animation n'a pas pu, en raison du Covid, organiser sa soirée Téléthon.  
La commune versera pour lui 1 000€ à l'Association Française de Myopathie et allouera pour compenser cette avance, une subvention moins importante en 2021 au comité d'animation

3) Accueil de Loisirs Sans Hébergement basé au village de la Tour de La Chaise Dieu  
Suite à la réunion du Service Unifié du 12 juin 2020, il a été budgétisé 38 000 € de frais supplémentaires à prévoir pour l'année 2020.

Ayant pris comme critère la population DGF, la participation financière pour Félines au centre de loisirs s'élèverait à 6 267.09 €. Les montants calculés sont à titre indicatif, et seront demandés seulement en cas de nécessité.

## 9 - Pouvoir du Maire

Suite à la délibération prise en juin 2020, au sujet des délégation de pouvoirs au Maire, il est nécessaire de préciser la limite pour contracter un emprunt. Le conseil décide de la fixer à cinq mille euros. Cet emprunt serait destiné au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts,

## 10-11 - rapports d'activités année 2019

M. Philippe MEYZONET présente les rapports (SPL, Communauté d'agglomération)  
Ces rapports sont disponibles en mairie, pour toute personne désireuse de les consulter.

## **12- Bénéficiaires du colis de fin d'année ou repas des aînés**

Lors de la Réunion CCAS du mois de Septembre, au regard de l'augmentation de la longévité des personnes âgées de la commune, la commission propose que les bénéficiaires du repas des aînés ou du colis de fin d'année aient 70 ans au moins.

Ce droit à bénéficier de ces prestations selon un âge minimum se fera sur plusieurs années :

2020- 66 ans, 2021 -67 ans, 2022 - 68 ans, 2023-69 ans, 2024-70 ans

## **QUESTIONS DIVERSES :**

Couverture mobile : la commune va bénéficier de travaux permettant une amélioration significative de la connexion très haut débit et de la couverture mobile.

Cérémonie du 11 novembre : aura lieu le 11 novembre 2020 à 10h00.